



REGLEMENT

Prix de l'égalité et de la mixité entre les filles et les garçons.

Objectif :

Le prix de l'égalité et de la mixité 2015 récompense et valorise un projet en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons, conformément aux objectifs de la convention régionale pour l'égalité filles / garçons – femmes / hommes dans le système éducatif, 2013 – 2018.

Ce prix vise à promouvoir les projets favorisant :

- la mixité dans toutes les filières et la diversification des choix professionnels,
- l'éducation à la santé et au respect mutuel entre les filles et les garçons dans les établissements scolaires.

Ce prix récompensera les établissements qui mettent en place une démarche collective rassemblant diverses catégories de personnels autour du projet.

Remise du prix :

D'un montant de 2000 €, il sera attribué par l'Etat -Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE)- à six établissements (collèges ou lycées) de la région Haute-Normandie.

Les prix seront remis en décembre 2015 par Monsieur le Préfet de la région Haute-Normandie et Madame la Rectrice de l'académie de Rouen.

Les lauréats s'engagent à participer aux actions de valorisation de leurs projets.

Participants :

Le prix de l'égalité et de la mixité est ouvert aux établissements publics et privés sous contrat, y compris agricoles de Haute-Normandie.

Tous les établissements y compris les lauréats des années antérieures pourront concourir, sachant que seuls **les nouveaux projets** pourront être éligibles.

Modalités de participation :

Le dossier est à adresser au plus tard le 30 septembre 2015 à la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité - 7 place de la Madeleine - 76036 Rouen-cedex.

Il comprendra :

- la description détaillée de l'action ou de l'ensemble des actions réalisées ou envisagées : contexte, exposé des motifs, objectifs, population concernée, modalités de réalisation, critères et modalités d'évaluation ;
- la composition de l'équipe éducative impliquée dans le projet (nom, prénom, fonction, adresse électronique), les éventuels partenaires associés ainsi que le statut et références des prestataires associés ;
- des indicateurs statistiques sexués éclairant le contexte et les objectifs poursuivis (effectifs, orientation, affectations, résultats, vie scolaire, santé, etc.) ;
- les éléments formalisant les objectifs d'égalité et de mixité de l'établissement : règlement intérieur, projet d'établissement, compte-rendu de Conseil d'administration, etc.
- une annexe dans laquelle figureront tous les éléments pouvant éclairer le jury :
par exemple : les éléments financiers, les intervenants sollicités, le calendrier de réalisation...

Les projets éligibles au Prix de l'égalité et de la mixité peuvent porter sur :

- la sensibilisation et la formation de l'équipe éducative à la problématique des stéréotypes de genre;
- l'organisation d'une manifestation sur le thème de la mixité et de l'éducation à la santé et au respect mutuel entre les filles et les garçons, impliquant simultanément plusieurs classes ou des élèves de différentes classes : rencontres avec des professionnel-les, visites d'entreprises, pièces de théâtre, etc ;
- la réalisation d'expositions ;
- la réalisation d'une étude ou d'une enquête permettant de mieux comprendre les mécanismes liés à la mixité scolaire ;
- la modification ou la réalisation de supports de communication (plaquette, livret d'accueil, DVD...) exempts de stéréotypes de genre, en accord avec les recommandations du Guide régional des Bonnes pratiques (diffusé en novembre 2014) ;
- des actions de sensibilisation auprès des familles ;
- l'acquisition d'ouvrages et de manuels non stéréotypés...

Modalités d'attribution :

Un jury se réunira au mois d' octobre 2015 pour étudier les dossiers.

Présidé par la DRDFE, il sera composé de représentant-es du Rectorat de Rouen, de la Direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), de l'Etablissement supérieur des professions de l'éducation (ESPE – Université de Rouen), de la délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep).

Contacts :

- Rectorat - Mission égalité filles - garçons – egalite-filles-garcons@ac-rouen.fr
- DRAAF – Service régional de formation et de développement (SRFD) : delphine.gibet@educagri.fr,
- Préfecture de Région - Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE) marion.perrier@haute-normandie.pref.gouv.fr
brigitte.vialaret@haute-normandie.pref.gouv.fr
- ONISEP : achamel@onisep.fr